



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE
COMMUNE DE MEINIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 12 décembre 2013**

Présents

| | | | |
|-------------------------------------|------------|--|--|
| Exécutif | MM. | Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier | maire adjoint adjoint |
| Bureau du Conseil | M. Mmes | Jacques Petitpierre Coranda Pierrehumbert Julia Collis | président vice-présidente secrétaire |
| Conseillères municipales | Mmes | Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Valérie Sella | Corinne Ménétreay, Ania Schwab, |
| Conseillers municipaux | MM. | André Favre, Yannick Dupraz, Jean-Baptiste Leclercq, François Mégevand, Léon Piller, Florio Togni | Jean-François Jordan, |
| Personnel communal | M. | Michel Vazquez | secrétaire général |

Absent-e-s excusé-e-s -

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications du Maire
4. Divers.

Le Président ouvre la séance à 19h15.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013

Le procès-verbal est approuvé, avec les suppressions (mots en *italique barrés*) et les adjonctions (mots en **gras soulignés**) suivantes :

- 1^{ère} correction demandée par **Jean-François Jordan**, page 4, point 5, lettre a) :
 - ➔ « Rien à signaler, selon **Jean-François Jordan**, hormis la séance du 8 octobre **avec la commission** ayant permis de **préavisier positivement** ~~valider~~ le budget.

- **André Favre** demande une seconde correction, en page 5, point 5, lettre g) :
 - ➔ « **André Favre** signale **que la commission avait** ~~qu'ils avaient~~ discuté lors des dernières réunions... ».

- 3^{ème} correction par **Julia Collis** en page 5, point 5, lettre e) :
 - ➔ « Le Président et **Julia Collis se sont rendus à la 6^{ème} rencontre des représentants des communes en charge de la coopération au développement Bernex 2013**, ~~ont rendu visite à des conseillers municipaux de Bernex~~ pour discuter... ».

- Dernière correction apportée par **André Favre**, page 7, point 6, lettre e) :
 - ➔ « ... les ~~trois~~ catégories des sommes qu'ils reçoivent :
 - la solde est constituée des exercices et interventions de la compagnie **et des gardes de salles**
 - les indemnités, **taxées à partir de Fr. 1.-**, sont versées pour ~~les gardes de salles, etc.~~ **des services volontaires et des services de fonction (exemple : fourrier ou commandant de compagnie)**

Quant aux ~~et les~~ retraites, elles sont taxées dès le 1^{er} franc également, mais cela ne concerne que les déclarations volontaires. »

Quand au paragraphe qui suit le texte susmentionné, il faut le remplacer par :

- ➔ « Au niveau fédéral, la limite avant imposition a été fixée à Fr. 5'000.- ; **la Fédération genevoise des sapeurs-pompiers a réussi à convaincre l'Etat de Genève d'augmenter ce plafond, au niveau cantonal uniquement, à Fr. 9'000.-.**

Selon les cas individuels, cela pourrait impacter des situations telles qu'aide au logement ou indemnités de chômage.

La répartition des trois catégories d'indemnités va devoir être repensée pour mieux correspondre à la réalité ~~et moins impacter les personnes concernées.~~ »

2. Communications du Bureau du Conseil

a) Décisions ACG

Le Président rappelle que toutes les communes reçoivent les décisions prises en Assemblée générale de l'ACG et que celles-ci sont soumises à un droit de veto, si les 2/3 des Conseils municipaux du canton forment opposition dans un délai de 45 jours. Il détaille ensuite la somme que l'ACG a décidé de verser - décision prise lors de l'Assemblée générale du 30 octobre 2013, qui consiste en une enveloppe pour des dépenses sportives intercommunales diverses pour 2014 de Fr. 900'000.-, dont Fr. 600'000.- serviront au cofinancement Etat-Ville de Genève-ACG de la relève sportive et Fr. 300'000.- pour le soutien de différents projets sportifs ponctuels. Cette enveloppe permet de soutenir des manifestations ou des démarches destinées aux projets intercommunaux sur le plan sportif. A titre d'exemples, en 2013, des montants ont été versés pour les Championnats suisses de cyclisme 2013, pour les Hommages aux champions 2013, pour l'Openaire 2013 et pour les Jeux de Genève 2014 (1^{ère} tranche) ; il explique les principes d'attribution prévus

Le Maire rajoute que ces montants sont versés par le Fonds intercommunal, lui-même constitué par des montants versés par les communes selon un calcul de péréquation financière clairement établi, qui est basé sur la capacité financière des communes (fortune, budget et d'autres critères). Il précise que des magistrats représentent les communes au sein de l'ACG pour ces décisions.

Le Conseil municipal ne s'oppose pas à la décision votée.

3. Communications du Maire

a) Droit au logement et droits des locataires

Le Maire passe la parole à Florio Togni, concernant la résolution qu'il a fait parvenir à la Mairie et qui provenait d'un collectif d'associations d'habitants de quartier. **Florio Togni** précise qu'il n'a fait que transférer cette information, car la personne en charge de ce dossier n'arrivait pas à l'envoyer par email à la Mairie. Pour information, celle-ci se trouve en annexe du présent procès-verbal.

b) Déclassement des hameaux de Carre d'Aval et Carre d'Amont

Une séance d'information, destinée aux habitants et propriétaires des Carres, est fixée au 14 janvier 2014 à 18h30 pour un hameau et 20h00 pour l'autre, poursuit **le Maire**. L'invitation leur sera envoyée prochainement.

c) Centre du village

Il rapporte ensuite que le coût global de construction du Centre du village est légèrement en-dessous des 42 millions de francs, donc bien dans la cible. Deux litiges sont encore ouverts et ont été discutés ce jour :

- **Surchauffe du bâtiment collectif :**

Les mandataires concernés sont en concertation avec leurs assurances respectives, pour trouver un arrangement afin de prendre en charge les frais supplémentaires occasionnés par cette problématique.

- **Luminaire "tortues" :**

Le dossier n'avance que très lentement... Le consortium des assurances concernées a souhaité traiter avec un expert externe neutre pour définir les responsabilités de chacun. Les trous des luminaires "tortues" qui étaient ouverts ont été provisoirement bouchés, mais ils se cassent facilement en passant simplement avec des trottinettes par exemple. Le problème est en train d'être étudié en attendant la réparation définitive, précise **Etienne Murisier**.

Hormis ces points en suspens, tout est pratiquement terminé avec Dar architectes, conclut **le Maire**.

d) Subventions humanitaires

Alain Corthay fait circuler un dossier de remerciements, qui explique l'usage qu'a fait l'association humanitaire en question avec le don versé par la commune.

e) Sortie du Conseil municipal

Jean-François Jordan présente les deux propositions de voyage envisagées par la commission (Grèce et Pays basque). Après avoir détaillé ces projets, il propose de procéder à un vote informel pour choisir la destination préférée.

L'assemblée vote et se prononce par 13 voix en faveur de la Grèce, ce qui correspond à la majorité des personnes présentes (le Président et l'Exécutif ont aussi participé au vote).

f) Indemnités

Le Maire indique que les indemnités 2013 des conseillers municipaux seront à encaisser auprès de Michel Vazquez. Pour l'année prochaine et les suivantes, il serait plus simple de transmettre à ce dernier les coordonnées bancaires de chacun.

g) Centre du village

Il remercie ensuite les personnes ayant participé à l'organisation de l'assemblée communale d'information à la population sur l'espace intergénérationnel au centre du village. Quelques exemplaires de la plaquette éditée sur le sujet sont à disposition de ceux qui ne l'auraient pas encore. Il pense qu'il serait utile que ce support d'information soit distribué à toute la population l'année prochaine.

h) Repas des aînés

Alain Corthay rappelle la date du repas des aînés, soit le dimanche 19 janvier 2014. Il prie les personnes - et les conjoints - qui seraient absents d'en informer Brigitte Saillet-Veuillet à la Mairie, tant pour le repas du dimanche que pour la préparation de la salle (la veille à partir de 10h00) et remercie à l'avance toutes les personnes présentes pour leur participation active.

i) Police

Le Maire transmet ensuite les statistiques des cambriolages, qui sont en baisse. Meinier en a subi 18 en 2013, principalement au centre du village, car il apparaît que les voleurs ont tendance à se fondre dans la masse dans les zones denses et à être à proximité des moyens de transports publics !... L'attitude coopérative de la Police, qui collabore bien avec la Police municipale, contribue à réduire les incivilités. Ce sont des partenaires de qualité, qui font un travail important pour une plus grande visibilité et pour améliorer la sécurité.

4. Divers

a) Café de la Tour

André Favre s'est fait aborder par plusieurs personnes qui se demandent quand le Café de la Tour sera à nouveau ouvert. Concernant l'information donnée par le Maire cet automne au Conseil municipal, il est étonnant que l'Exécutif ait accepté que la rénovation prévue de l'ancien Café de la Tour soit remplacée par l'aménagement de logements, sous prétexte qu'il y a assez de restaurants actuellement sur la commune. En effet, il se demande si cette décision est légale, puisqu'elle va à l'encontre des choix clairement exprimés noir sur blanc dans le Plan directeur communal (PDC), qui avait été approuvé par le Conseil municipal, puis par le Conseil d'Etat. Comment se fait-il que le Conseil municipal n'ait pas été consulté avant de statuer sur le non-maintien du Café de la Tour ?

Le Maire répond que le PDC répertorie les intentions de la Commune, mais qu'il n'a pas force de loi. Tout d'abord, rien ne peut obliger un privé à maintenir un restaurant en place. Ensuite, le promoteur a reçu plusieurs candidats pour reprendre l'ancien Café de la Tour, mais le coût étant trop important, aucun repreneur n'a finalement manifesté d'intérêt concret pour ce commerce et la Commune n'a pas les moyens d'investir dans un troisième restaurant communal (en plus du Rouelbeau et du Tilleul). **Alain Corthay** rajoute que l'Exécutif a fait tout son possible pour maintenir cet établissement à cet endroit, en vain. **Corinne Ménétreay** rajoute que les voisins de l'ancien Café de la Tour sont certainement ravis que cet établissement ne soit pas remis au goût du jour.

André Favre remercie l'Exécutif pour ces explications claires et nettes, qu'il transmettra aux personnes concernées.

b) Madame Boujon

Concernant le dossier Covéry, **le Maire** signale que nous avons reçu un complément à l'autorisation de construire en cours, pour transformer le bâtiment en trois logements. Il n'est malheureusement pas possible d'accélérer la procédure pour que le chantier démarre. Pour le hangar des Varlioudes, nous en avons parlé avec la Police ce matin encore, un courrier va partir pour exiger que les règles en vigueur soient respectées (avancement du chantier ou démolition de l'existant).

c) Voyage du Conseil municipal

Yannick Dupraz réitère sa proposition - déjà exprimée plusieurs fois - pour que ces voyages soient plus culturels, par exemple dans une commune qui a fait quelque chose d'exemplaire, afin de servir davantage la communauté.

d) Wifi de la salle communale

Jean-François Jordan signale que le Wifi de la salle communale ne fonctionne pas.

Ndr : Après plusieurs interventions sur place avec l'entreprise mandatée, ce problème récurrent depuis des mois a enfin été résolu en remplaçant le câblage d'alimentation défectueux de l'antenne située vers la scène.

e) Contournement du village

M. Consigli a signalé à **Jean-Baptiste Leclercq** qu'il va lancer une pétition pour appuyer le projet d'un contournement du village. **Etienne Murisier** précise que le projet en question avance et sera présenté prochainement dans le cadre d'une commission des routes (ERA) élargie, puis à la population. Concernant la pétition, c'est une action positive qui ne peut qu'aider à la réalisation du projet.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 20h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 30 janvier 2014 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Julia Collis

.....

Jacques Petitpierre

Meinier, le 30 janvier 2014 /mv

Annexe : Résolution relative au droit au logement et aux droits des locataires, selon point 3a) du présent procès-verbal.

Manifestation du 28 septembre 2013

Un toit, c'est un droit Le territoire, c'est un bien commun Crise du logement: ça suffit !

Considérant :

- le manque de logements de qualité à des prix abordables, répondant aux besoins prépondérants de la population ;
- la difficulté, voire l'impossibilité d'accéder à un logement, en particulier pour les jeunes, les chômeurs, les familles mono-parentales, les sans-logis, vu les loyers exorbitants pratiqués ;
- une surdensification de quartiers populaires face à la sous-densification d'autres secteurs ;
- une spéculation effrénée par découpage d'immeuble et revente d'appartements, par démolition et reconstruction, par résiliation des baux et relocation ;

les participants à la manifestation affirment

- Le droit au logement ;
- la nécessité de garantir et de renforcer les droits des locataires ;
- le principe d'une politique active de l'Etat et des communes par l'acquisition de terrains et le contrôle de leur prix.

les participants à la manifestation demandent

- la réquisition des logements et bureaux vides et l'instauration de contrats de confiance ;
- la facilitation d'échanges de logement pour améliorer le taux d'occupation de certains logements sans être pénalisé par une hausse de loyer ;
- l'interdiction des pratiques spéculatives en matière de logement, tels que le découpage d'immeubles et la revente d'appartement pour des projets luxueux.

les participants à la manifestation exigent

- la construction prioritaire de logements sans but lucratif, bon marché, de qualité et nombreux, répartis équitablement sur tout le territoire ;
- un contrôle des loyers et une baisse des loyers abusifs ;
- l'utilisation par l'Etat de tous les outils légaux existants, comme le droit de préemption, le droit d'expropriation ou l'octroi de droit de superficie ;
- un soutien renforcé de l'Etat aux fondations publiques et aux coopératives d'habitations à but non lucratif ;
- un moratoire sur les surélévations et une évaluation quantitative et qualitative des réalisations déjà effectuées ;

Les habitant-e-s estiment qu'ils sont des partenaires incontournables en matière de politique du logement et d'aménagement du territoire. Ils demandent au Conseil d'Etat et aux communes d'être associés aux projets en cours et à venir.

Cette résolution est envoyée au Conseil d'Etat, à la Ville de Genève et aux communes.

Association des habitant-e-s de la Jonction – Association des habitants des Acacias – Association des habitants des Délices-Voltaire – Association des habitants des Pâquis (SURVAP) – Association des habitants des Tours de Carouge-la Praille – Association des habitants du Petit-Saconnex et des Genêts – Association La tour prends garde! – Association Sauvons les Petits-Délices – Collectif 500 - Association genevoise de défense des locataires (ASLOCA)

Avec le soutien de: Communauté genevoise d'action syndicale – Conférence universitaire des associations d'étudiant-e-s – Coopérative La Ciguë – Ensemble à Gauche – Groupe Genève 500 m de ville en plus – Collectif des Assises transfrontalières – Les Verts – Mouvement populaire des familles – Parti du travail – Parti socialiste genevois – Rassemblement pour une politique sociale du logement – SolidaritéS – Syndicat des services publics – Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs – Unia